

## Modalités spéciales pour les candidats étrangers ou canadiens non résidents du Québec

### Processus de sélection

Le comité d'admission du Conservatoire d'art dramatique de Montréal permet aux candidats non résidents du Québec de soumettre leur candidature à la **première audition** à partir d'un document DVD, à certaines conditions :

- 1- L'enregistrement doit être continu, sans aucun montage, enregistré en plan fixe de la tête aux pieds et d'une durée de trois minutes pour chacune des deux scènes. Les différentes plages, de même que le boîtier du document doivent être clairement identifiés.
- 2- Le DVD (format NTSC) doit parvenir au Conservatoire avec le dossier de candidature **au plus tard sept jours avant la date limite d'inscription du 1<sup>er</sup> mars**. Le comité d'admission sera ainsi en mesure de rendre une décision, qui sera communiquée dès le 1<sup>er</sup> mars. Les candidats retenus pourront alors faire les démarches nécessaires (titres de voyage et hébergement) pour assurer leur présence à la 2<sup>e</sup> audition.
- 3- Le dossier et le document DVD soumis devront impérativement être **conformes et complets**, à défaut de quoi, ils ne pourront être évalués.
- 4- Malgré cette possibilité d'audition sur support DVD, les candidats qui le peuvent sont **encouragés à être présents** physiquement à cette première audition.
- 5- Lorsque les candidats sont en mesure de passer l'audition en personne, il est possible de leur attribuer une **réplique** parmi les élèves du Conservatoire, avec laquelle ils pourront **répéter le jour même**, deux heures avant l'audition prévue. Dans ce cas, il importe de **communiquer avec le secrétariat pédagogique** pour prendre les arrangements nécessaires.

Les candidats retenus après la **deuxième audition\*** devront obligatoirement être présents lors du **stage\*** et de l'**audition finale\* (trois journées consécutives)**. Si nécessaire, les élèves du Conservatoire pourront servir de réplique aux candidats provenant de l'étranger.

\* Les dates des auditions et du stage sont sur la page Web « Admission » et varient d'une année à l'autre.

### Frais et droits de scolarité

Les frais et des droits de scolarité exigés pour l'année scolaire en cours sont déclinés à l'onglet du même nom dans le site Web du Conservatoire, et varie en fonction de la provenance des élèves :

<http://www.conservatoire.gouv.qc.ca/reseau/conservatoire-d-art-dramatique/montreal/etudier-au-conservatoire-36/droits-de-scolarite/>

#### Note pour les étudiants étrangers

En vertu d'ententes de réciprocité conclues entre le Québec et certains pays, vous pourriez être exempté du paiement des droits de scolarité supplémentaires applicables aux étudiants étrangers et payer les mêmes droits de scolarité qu'un étudiant québécois. Les renseignements relatifs à ces ententes doivent être obtenus par les candidats auprès de leurs gouvernements respectifs.

#### Note pour les étudiants français

En vertu d'une entente France-Québec en matière d'éducation, les étudiants français admis à partir de l'automne 2015 paient les mêmes droits de scolarité que les étudiants canadiens non résidents du Québec.

## Formalités pour les candidats étrangers

Les candidats étrangers retenus à la suite de l'audition finale devront obligatoirement obtenir les documents suivants afin de rendre leur inscription valide :

- Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), délivré par le gouvernement du Québec;
- Permis d'études, délivré par le gouvernement du Canada;
- Preuve d'assurance maladie et hospitalisation contractée auprès d'une compagnie privée canadienne;
- Visa de résident temporaire, requis pour certains ressortissants étrangers :  
<http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.asp>

## Information générale pour les candidats étrangers

### *Étudier au Québec*

(Brochure du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec):

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/etudes/Brochure-Etudier-Quebec.pdf>

Site du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles pour les étudiants étrangers :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/index.html>

## Pour tout renseignement supplémentaire :

**Isabelle Picard**

Registraire

[isabelle.picard@conservatoire.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.picard@conservatoire.gouv.qc.ca)

Téléphone : 418 380-2327, poste 7381